



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE
MERCREDI, LE 17 JUILLET 2019, AU BUREAU DE LA RIDR, SITUÉ AU
688 CHEMIN DU PARC-INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.**

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagway
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Georges Décarie	Nominingue
Mme Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel
M. Jean Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
Mme Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle
M. René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Wentworth-Nord
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
--------------------	---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 15, le président, M. Robert Bergeron, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019
4. CORRESPONDANCES
5. DÉVELOPPEMENT
 - 5.1. PGMR conjoint 2016-2020
 - 5.1.1. Déchets non conformes
 - 5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie
 - 5.2.1. Demande de modification du certificat d'autorisation pour le site de compostage pour permettre la réception de résidus en sacs de plastique compostable certifié à des fins d'expérimentation
 - 5.3. Renouvellement de l'entente intermunicipale
 - 5.3.1. Résolution - MRCDL
 - 5.3.2. Suivi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 5.4. Autorisation de signature de l'entente avec Synergie Économique Laurentides (SEL)
- 6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Ressources financières**
 - 6.1.1. Présentation des états financiers au 30 juin 2019
 - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
 - 6.1.2.1. Acceptation des dépenses à payer à même la réserve du fonds environnemental
 - 6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
 - 6.1.4. Demande d'aller en appels d'offres
 - 6.1.5. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
 - 6.2. **Ressources humaines**
 - 6.2.1. Adoption de la Politique sur les drogues et alcool en milieu de travail
- 7. **OPÉRATION**
 - 7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération
- 8. **ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Dépôt du compte-rendu de comité vigilance
- 9. **COMMUNICATION**
- 10. **INFORMATION**
 - 10.1. Rapport du directeur général
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Monique M. Laroche, il est résolu :

R.3756
19.07.17

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 5.3.3. Formation d'un comité spécial.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019

Sur une proposition de Mme Kathy Poulin, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

R.3757
19.07.17

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

MRC des Laurentides (Avis d'intention quant à son statut de membre au sein de la RIDR)

MAMH (Demande d'aide financière refusée dans le cadre du projet FARR pour le projet de recherche sur les missions d'odeurs liées au compostage des résidus alimentaires collectés en sac compostable)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Adoption du règlement # 44 – Emprunt pour l'achat d'un tamiseur

- Ville de Rivière-Rouge
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut
- Municipalité de Nominingue
- Municipalité de La Macaza

MAMH (Approbation du règlement # 44)

Municipalité de Brébeuf (Intérêt pour la disposition des matières organiques au site de compostage de la RIDR, à titre de propriétaire)

Municipalité de Canton d'Arundel (Intérêt pour la disposition des matières organiques au site de compostage de la RIDR, à titre de client)

Ville de Rivière-Rouge (Accusé réception pour la demande de modification au MELCC pour le certificat d'autorisation du site de compostage)

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Bulletins des déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

5.2.1. Demande de modification du certificat d'autorisation pour le site de compostage pour permettre la réception de résidus en sacs de plastique compostable certifié à des fins d'expérimentation

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

De ratifier la demande de modification du certificat d'autorisation pour le site de compostage pour permettre la réception de résidus en sacs de plastique compostable certifié à des fins d'expérimentation et de mandater la firme Solinov, représentée par Mme Françoise Forcier, ing. agr. à préparer et déposer la demande d'autorisation au nom de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, ainsi que le suivi de la demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Renouvellement de l'entente intermunicipale

5.3.1. Résolution – MRC Des Laurentides

Le 8 juillet 2019, la MRC des Laurentides a adopté majoritairement une résolution qui stipule de son intention de se retirer de l'entente intermunicipale au 10 avril 2020, à moins qu'une entente financière acceptable avec la MRC des Pays-d'en-Haut soit acceptée, suite à l'impact financier suivant leur retrait, et ce, malgré le souhait de la MRC à maintenir les opérations à la RIDR.

R.3758
19.07.17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.3.2. Suivi

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides peut signifier de son intention de se retirer ou de renouveler l'entente 6 mois avant la date d'échéance, selon l'article 14 de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la démarche proposée prévoyait des rencontres à partir du mois de juillet 2019, afin de proposer des ajustements à la nouvelle entente et d'évaluer au besoin les nouveaux services;

CONSIDÉRANT QUE le processus est retardé au plus tard le 11 octobre, et de ce fait, les délais sont reportés;

CONSIDÉRANT QUE trois mois après la fin de l'entente, si les municipalités qui y étaient parties ne la renouvellent pas ou n'adoptent pas une nouvelle entente prévoyant le maintien de la Régie, celle-ci doit, dans les trois mois de l'expiration de ce délai, demander sa dissolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Toutefois, pour des raisons exceptionnelles et dans l'intérêt des contribuables le ministre peut décréter le maintien et la prolongation de l'entente pour une période ne pouvant excéder celle de l'entente originelle.

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.3759
19.07.17

Que dans le cas, où l'entente se poursuit, le nouvel échéancier serait le suivant :

Rencontre du comité technique en octobre / novembre

Rencontre du sous-comité en décembre (présentation d'un projet d'entente)

Rencontre du comité technique en janvier (modification du projet d'entente)

Rencontre du sous-comité en janvier (acceptation des modifications du projet d'entente)

Adoption par le conseil des maires (MRCDL) et des conseils municipaux des 5 villes -février 2020

Présentation et adoption au conseil d'administration de la RIDR le 18 mars 2020 et envoi au MAMH.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3.3. Comité spécial

CONSIDÉRANT QUE la résolution de la MRCDL sur un avis d'intention de non-renouvellement de l'entente à moins de recevoir une proposition de la MRCPDH et de convenir d'une entente financière acceptable;

CONSIDÉRANT QUE la demande des parties de mettre en place un comité afin de faciliter les échanges entre les membres;

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3760
19.07.17

De nommer sur le comité spécial : De la MRC des Pays-d'en-Haut : M. André Genest, préfet, Mme Jaeline Williams, directrice générale et M. Jacques Gariépy, représentant, de la MRC des Laurentides : M. Marc L'Heureux, préfet, Mme Nancy Pelletier, directrice générale et M. Steve Perreault, représentant et des 5 municipalités au sud d'Antoine-Labelle :

M. Georges Décarie, préfet suppléant et M. Denis Charette, maire de la ville hôtesse et représentant et de la RIDR : M Robert Bergeron, président, ainsi que M. Marc Forget, directeur général.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Le comité aura comme mandat de cibler un ou des scénarios financiers acceptables pour les 7 membres actuels afin que le départ de la MRCPDH se réalise sans compromettre l'avenir de la RIDR et analyser la responsabilité environnementale à court et long terme pour un membre sortant.

De plus, les membres du comité auront la responsabilité de présenter les scénarios à leurs régions respectives et de faire des recommandations au conseil d'administration de la RIDR avant le 18 septembre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3.4. Personnes-ressources

Afin d'obtenir les réponses aux questions au niveau législatif et d'accélérer le processus de négociation.

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

De s'adjoindre le conseiller juridique de la RIDR lors des rencontres du comité, et au besoin l'ajout de personnes-ressources pour mener à bien le processus de négociation et de discussion.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4. Autorisation de signature de l'entente avec Synergie Économique Laurentides (SEL)

CONSIDÉRANT QUE le projet Mission Recyclage Compostage Laurentides, en collaboration avec les 8 MRC/Villes de la région administrative des Laurentides a été accordé dans le cadre du programme Fonds d'aide aux rayonnements des régions (FARR) – Agents de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'augmentation du taux de récupération des matières recyclables et organiques générées par les Institutions, Commerces et Industries (ICI) au moyen de la sensibilisation et de l'accompagnement de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, SEL travaillera en collaboration avec la RIDR, pour l'embauche de 2 deux agents de sensibilisation selon des objectifs établis en fonction de la réalité propre à la MRC d'Antoine-Labelle et des démarches déjà en cours auprès des ICI du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être signée entre SEL, la MRC d'Antoine-Labelle et la RIDR quant au programme de sensibilisation en gestion des matières résiduelles auprès des ICI;

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Kathy Poulin, il est résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers 30 juin 2019

R.3761
19.07.17

R.3762
19.07.17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 juin 2019.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 4 mai au 3 juillet 2019:

- Des chèques numéro 13625 à 13685 pour un montant total de 556 064,62 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 346 210,22 \$;
- Les salaires pour les périodes de 20 à 2819 du 6 mai au 6 juillet 2019, totalisant la somme de 98 746,66 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 001 021,50 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.


Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds Environnemental

- #13648 Service environnementaux Faucons, Articles pour effarouchement, 4 402,22
- #13660, WSP Canada Inc. : Rapport annuel réclamation de GES, LET : 236,28 et sélection d'une technologie et admissibilité au SPEDE 8 144,26 \$

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période du 4 mai au 3 juillet 2019 pour la somme de 12 782,76 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

6.1.3.1. Biomasse

Dans le cadre de l'appel d'offres, sur invitation, S2019-600, pour le broyage de de la biomasse. L'ouverture a eu lieu, mardi le 12 juin 2019, à 13 h 30, au bureau de la Régie.

R.3763
19.07.17

R.3764
19.07.17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Broyage Mobile Estrie Inc.	73 120,20 \$
Sylviculture et Exploitation Forestière JMJ Inc.	89 304,26 \$

Après étude et analyse de la conformité des soumissions reçues.

**Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme
Pascale Blais, il est résolu :**

R.3765
19.07.17

D'octroyer le contrat à la compagnie Broyage Mobile Estrie Inc. pour un montant total de 73 120,20 \$, ce montant inclut toutes les taxes applicables, et ce, pour une durée maximale de 3 ans, dont une année, ainsi que deux années d'option distincte. Cet appel d'offres se transforme en contrat légal.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Demande d'aller en appels d'offres

Aucune demande.

6.1.5. **Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2019, pour un achat regroupé de différents en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au contrat CAR-2019, jusqu'à son échéance fixée au 31 mars 2022;

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3766
19.07.17

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long;

QUE la Régie joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période **du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2022**, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

QUE la Régie comprend qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, a été octroyé le 22 février 2019 selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Régie confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Régie s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataires, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

6.2.1. Adoption de la « Politique alcool et drogues en milieu de travail »

CONSIDÉRANT QUE la RIDR considère essentiel d'offrir à l'ensemble de ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'employeur, et ce, conformément aux diverses lois applicables, soit notamment la Loi sur la santé et la sécurité au travail, le Code civil du Québec et la Charte des droits et libertés de la personne, la RIDR reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé, d'assurer la sécurité, de protéger la dignité et l'intégrité physique et psychologique de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'engage à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt de conséquences indésirables liées à la consommation et la possession d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et substances illicites;

Sur une proposition de Mme Monique M. Laroche, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

D'adopter la « Politique alcool et drogues en milieu de travail ».

ADOPTÉE à l'unanimité

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération du 1 avril au 30 juin 2019.

R.3767
19.07.17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

8. ENVIRONNEMENT

8.1. Dépôt du compte rendu du comité vigilance du 5 juin 2019

En résumé

- Les analyses et rapports selon le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles ont tous été soumis.
- Un mandat a été donné à la firme WSP, afin d'évaluer la migration verticale des biogaz sur le LET afin de cibler les endroits pouvant causer des odeurs.
- En prévision de l'ouverture de la cellule 5 la Régie, accompagnée de professionnel de la firme WSP, est à calculer l'impact du volume de lixiviat additionnel sur la capacité du système de traitement.

9. COMMUNICATION

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Visite de l'École Odyssée, Mont-Tremblant
- Visite des 3 patrouilles vertes 2019, Ville de Mont-Tremblant, MRCPDH et RIDR
- Action bénévole de la Rouge
- Ouverture le vendredi matin à partir de 7 h 30 pour les municipalités
- Opportunité d'acquérir un terrain limitrophe au site.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune question.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Steve Perreault propose la levée de la séance à 20 h 47.

ADOPTÉE à l'unanimité


Robert Bergeron

Président


Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier

R.3768
19.07.17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge